AR Prefecture

063-246301097-20231003-20231003_13-DE Reçu le 05/10/2023

CCEDA CC 03.10.2023 (13)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal:

Etalent presents fors de l'apper nominai.	
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
Mme Josiane HUGUET	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elyane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

<u>Etaient représentés (procuration)</u>:

- Mr TISSERAND T. donne pouvoir à Mme GROUIEC I.
- Mme VIAL S. donne pouvoir à Mr FRASIAK B.
- Mme OLIVON AM. donne pouvoir à Mme ROCHE S.
- Mr DAUDUIT C. donne pouvoir à Mme BRUSSAT E.
- Mr PEYNON D. donne pouvoir à Mme FORESTIER A.
- Mr BROUSSE R. donne pouvoir à Mme CIERGE M.

Absent: Mr GIRARD Jean-Baptiste

VOTE: En exercice: 35 Présents: 29 / Représentés: 6 Votants: 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : JEUNE PUBLIC - Convention saison culturelle les jeunes pousses 2023/2024

AR Prefecture

063-246301097-20231003-20231003_13-DE Reçu le 05/10/2023

CCEDA CC 03.10.2023 (13)

JEUNE PUBLIC

CONVENTION SAISON CULTURELLE LES JEUNES POUSSES 2023/2024

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que sur les bases d'une coopération relative à la saison culturelle pour le jeune public, « Jeunes Pousses » depuis 2015, il est proposé pour 2023/2024 une nouvelle convention entre les communautés de communes Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne ainsi que les villes de Thiers et de Courpière.

Les partenaires s'engagent sur les actions suivantes :

- Conception d'une stratégie de communication dédiée au jeune public,
- Conception et diffusion d'une plaquette dédiée,
- Organisation d'une inauguration commune. En 2023, le lancement se déroulera à Lezoux le 14 octobre,
- Organisation de la tournée du spectacle « c'est peut-être » par le cirque Pépin en février 2024,
- Organisation de la tournée d'une exposition par Tonimage, artiste retenu pour la saison 2023-2024, accompagnée d'ateliers de pratique artistique.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, définie comme chef de file, assure l'organisation administrative de la saison ainsi que la conception des supports de communication. Elle engage l'ensemble des dépenses présentes au budget et est destinataire des recettes.

Les quatre partenaires participent conjointement aux frais de remboursement des dépenses liées au projet.

Pour la communauté de communes Entre Dore et Allier, la participation financière s'élèvera à 3000€.

En cas de recettes inférieures à 6000€ (addition des subventions régionale et départementale), la somme nécessaire à l'équilibre du budget sera répartie entre les 4 partenaires et donnera lieu à un avenant. Cela correspond pour la CC Entre Dore et Allier à une prise en charge maximum de 22.5% sur le montant (soit 1350€ supplémentaires en cas d'absence totale de subventions).

La CCEDA prendra aussi à sa charge les frais de restauration et les droits d'auteur correspondant à l'accueil du spectacle de la tournée sur son territoire, à prévoir au budget prévisionnel du 1^{er} semestre 2024 (pour un montant de 150€ maximum).

AR Prefecture

063-246301097-20231003-20231003_13-DE Reçu le 05/10/2023

CCEDA CC 03.10.2023 (13)

Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'allouer un montant maximal de 4350€ au projet « jeunes pousses » dans le cadre de la convention partenariale entre la CC Entre Dore et Allier, les villes de Thiers et de Courpière et la CC Thiers Dore Montagne, montant prévu sur le budget prévisionnel 2023,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention partenariale avec les villes de Thiers et de Courpière et la CC Thiers Dore Montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à:

- 34 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 1 voix ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme, Fait et publié à Lezoux, le 05 octobre 2023 Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente